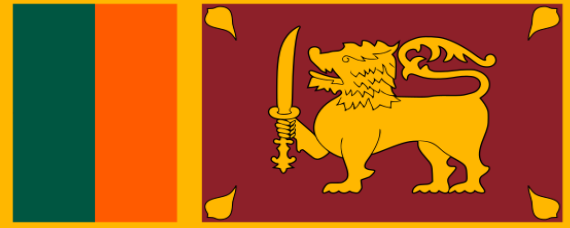
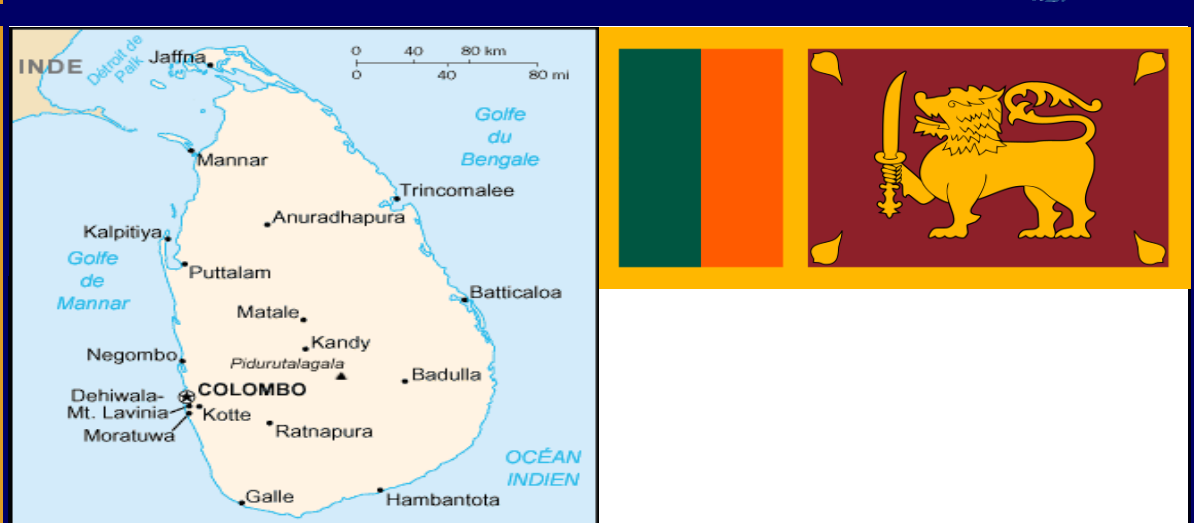


# SRI LANKA



Conditions requises pour prétendre à l'ETA (*Electronic Travel Autorisation*) sont les suivantes :

1. séjourner au Sri Lanka pour un séjour maximal de 30 jours,
2. deux entrées autorisées,
3. pouvoir prouver que vous pouvez subvenir à toutes vos dépenses lors de votre séjour (réservation(s) d'hôtel , prestations terrestre ...).

## Liste des documents à joindre pour un ETA:

- La copie couleur de votre passeport valable 6 mois après votre date de retour,
- 1 questionnaire Eden Plus remplis et signés,
- 1 itinéraire aller-retour de voyage (départ de Nouméa),
- 1 justificatif de ressource sur place (vouchers d'hôtel).